

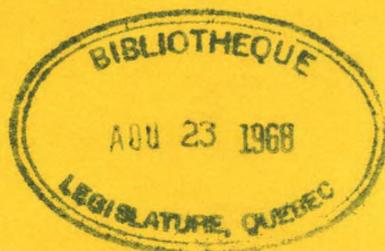
Q  
A1126  
A28/73  
9

A

# LES GRAINS DE PROVENDE AU QUÉBEC

**Rapport de  
la commission  
royale d'enquête  
sur l'agriculture  
au Québec**

Gouvernement du Québec 1967





# **LES GRAINS DE PROVENDE AU QUÉBEC**

**Rapport de  
la commission  
royale d'enquête  
sur l'agriculture  
au Québec**



*A Son Excellence*  
*Le Lieutenant-gouverneur en Conseil du Québec*

*Nous, membres de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les grains de provende au Québec.*

*Notre Commission a été instituée par l'arrêté en conseil numéro 1422 du 27 juillet 1965 pour faire enquête sur les moyens à prendre pour que la production agricole rapporte aux agriculteurs un revenu équilibré par rapport à celui des autres classes de la société.*

*Nous prions Votre Excellence de bien vouloir agréer le présent rapport que nous vous soumettons respectueusement.*

Nolasque April

*président,*

Rosario Cousineau

E. A. Dugas

C. B. Neapole

G. C. Thomson

Maurice Tremblay

*membres.*

René Monette

*secrétaire.*

Montréal, avril 1968.



## *Introduction*

L'alimentation des animaux de ferme au Québec est d'une importance primordiale, d'autant plus que la période de stabulation est très longue. De la mi-octobre à la fin d'avril, les vaches laitières ne sortent guère des bâtiments de ferme. Il arrive même que la première moitié du mois d'octobre et du mois de mai soient trop froides pour envoyer les vaches laitières aux pâturages. Par ailleurs, pour fournir un rendement élevé, les vaches laitières ont besoin de moulées appropriées, à l'année longue. De plus, on sait que l'alimentation en industrie avicole et en industrie porcine se fait presque entièrement avec des provendes.

Dans tous les secteurs de l'industrie animale, les céréales sont absolument essentielles à l'alimentation. Elles sont consommées tantôt telles quelles, tantôt concassées et tantôt moulues. L'engraissement des porcs se fait entièrement avec des moulées. Les volailles consomment des grains et des mélanges de céréales concassées, mais il leur faut aussi des moulées. Les boeufs de boucherie consomment des fourrages et de l'ensilage mais aussi des moulées. Dans l'alimentation et l'engraissement des bestiaux et des volailles, les moulées constituent le principal élément du coût de production.

Les meuneries du Québec emploient surtout des céréales ou grains de provende venant de l'Ouest canadien. La mise en vigueur par le Gouvernement fédéral, en 1941, d'un régime d'aide au transport et à l'entreposage des céréales de provende venant de l'Ouest canadien a contribué pour beaucoup à amener l'agriculteur du Québec à ne pas développer et même à diminuer la culture des céréales de provende. En ces dernières années, la culture du maïs à grain a pris, dans certaines parties de la province, une expansion notable et continue à se développer.

Dans le présent rapport, la Commission examine la production et la consommation des grains de provende au Québec. Elle parle ensuite des importations de l'Ouest du Canada ainsi que du rôle de l'Etat dans la mise en marché et le transport des céréales de provende de l'Ouest canadien.

Enfin, la Commission résume ses constatations et soumet quelques recommandations.



## CHAPITRE I

### Production de grains de provende au Québec

#### 1. Définitions

##### a) Grains de provende

Les grains de provende comprennent principalement le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le pois et le maïs.

Dans ses règlements, l'Office canadien des provendes définit les grains de provende comme suit:

« Le seigle, le maïs égrené, le son de blé, le gru rouge de blé, le gru blanc de blé, les criblures de provende no 1 et le grain à bétail sur échantillon ». <sup>1</sup>

##### b) Provende

Le Grand Larousse encyclopédique définit le mot provende comme suit:

« Mélange de fourrages hachés, de diverses graines concassées (pois, orge, seigle, avoine, maïs) et de résidus ». <sup>2</sup>

##### c) Animaux de ferme

L'Office canadien des provendes identifie les animaux de ferme comme suit:

« Animaux de ferme désigne chevaux, bovins, moutons, chèvres, porcs, renards, visons, lapins et volailles ».

##### d) Aliment du bétail

La Loi relative aux aliments du bétail (S.C., 1960, c. 14) donne la définition suivante:

« Aliment du bétail désigne toute substance ou tout mélange de substances renfermant des protéines, des hydrates de carbone, des matières grasses, des éléments minéraux, des condiments ou vitamines. . . devant servir à la consommation par des animaux de ferme ».

##### e) Moulée

1. Office Canadien des Provendes, bulletin 1.06, le 25 octobre 1967.

2. Grand Larousse encyclopédique, 1963, tome huitième, page 862.

Le mot « moulée » n'apparaît pas dans les dictionnaires français. On ne l'emploie pas non plus au Canada dans les textes de lois relatives aux aliments du bétail. Il apparaît cependant dans les dictionnaires canadiens.

Dans le Règlement sur les aliments du bétail établi en vertu de la Loi relative aux aliments du bétail, on emploie les termes « aliment broyé » et « aliment équilibré » pour désigner les moulées. Comme le terme « moulée » est d'usage courant en industrie avicole, en industrie porcine et en industrie laitière, la Commission n'hésite pas à l'employer.

f) *Formule*

La formule est la composition de la moulée; elle précise la proportion ou la quantité de chacun des ingrédients qu'elle contient.

g) *Année de récolte*

Pour les grains de provende, les statistiques de la production sont établies pour l'année de récolte qui va du 1er août au 31 juillet.

## 2. *Production québécoise*

Le Québec ne produit qu'une partie des grains de provende dont il a besoin pour l'alimentation des animaux de ferme.

Les tableaux 1 à 6 indiquent la superficie ensemencée, le rendement à l'acre, le prix moyen à la ferme et la valeur de la production de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de grains mélangés et de maïs, pour chacune des années de récolte commençant le 1er août, de 1942 à 1967.

a) *Blé* (voir tableau 1)

La production de blé a diminué de 361,000 boisseaux qu'elle était en 1942 à 250,000 boisseaux en 1961. Les emblavures étaient de 18,700 acres en 1942 et de seulement 10,600 en 1961.

En 1919, la production avait atteint 6,308,000 boisseaux et les emblavures étaient de 365,700 acres. Depuis lors, la production et les emblavures ont diminué d'année en année. Cependant, on note une certaine reprise depuis 1964. En 1967, les emblavures étaient de 29,100 acres qui ont donné une production de 754,000 boisseaux.

b) *Avoine* (voir tableau 2)

L'avoine est cultivée dans toutes les régions du Québec. La récolte y mûrit facilement, sauf dans certaines parties de l'Abitibi.

Les emblavures étaient de 1,570,000 acres en 1942 qui ont donné une production de 47,100,000 boisseaux. En 1967, les emblavures

étaient de 1,018,000 acres pour donner une production de 41,025,000 boisseaux.

c) *Orge* (voir tableau 3)

La production d'orge au Québec est à la baisse depuis de nombreuses années. Les emblavures étaient de 110,000 acres en 1942 pour une production de 3,025,000 boisseaux. En 1967, les emblavures n'étaient plus que de 17,000 acres pour une production de 643,000 boisseaux.

d) *Seigle* (voir tableau 4)

La production de seigle au Québec varie d'une année à l'autre, avec une certaine tendance à la hausse en ces dernières années. Elle était de 71,000 boisseaux en 1942 et de 115,000 boisseaux en 1967.

Les emblavures étaient de 4,000 acres en 1942 et de 4,900 en 1967.

e) *Grains mélangés* (voir tableau 5)

La production de grains mélangés était de 7,623,000 boisseaux en 1942 et de 4,422,000 boisseaux en 1967.

Les emblavures étaient de 231,000 acres en 1942 et de 110,000 acres en 1967.

f) *Maïs à grain* (voir tableau 6)

L'Office fédéral de la statistique n'a pas publié de chiffres de 1932 à 1965, alors que la production était très faible.

En 1967, la production était de 1,558,000 boisseaux sur des emblavures de 20,000 acres. Le rendement était de 78 boisseaux à l'acre.

La production de maïs à grain a atteint un sommet de 1,803,000 boisseaux en 1917, sur une superficie de 74,300 acres. Le rendement était alors de 24 boisseaux à l'acre. En 1931, la production n'était plus que de 183,000 boisseaux sur une superficie de 6,700 acres.

Grâce à la mécanisation des travaux de culture, d'arrosage, de récolte et de séchage, et à la découverte de nouvelles variétés, la culture du maïs à grain est devenue très prometteuse au Québec.

Il est maintenant établi que le maïs à grain peut être produit avec succès dans la région agricole no 4, soit dans les comtés de Yamaska, Richelieu, Verchères, Saint-Hyacinthe, Bagot, Chambly, Rouville, Iberville, Saint-Jean, Missisquoi, Châteauguay, Napierville, Laprairie, Huntingdon, Vaudreuil, Soulange, Laval, Jacques-Cartier. Des expériences dans certaines autres régions sont prometteuses.

Le facteur limite le plus important pour cette culture est l'égouttement et le drainage, car le maïs à grain exige une plantation plutôt hâtive, soit du 5 au 25 mai.

**Tableau 1. Production de blé au Québec, de 1942 à 1967**

Année de récolte	Superficie	Rendement à l'acre	Production totale	Prix moyen à la ferme	Valeur totale
	acres	boisseaux	boisseaux '000	\$	\$ '000
1942	18,700	19.3	361	0.96	347
1943	18,300	18.3	335	1.08	362
1944	16,600	18.8	312	1.10	343
1945	12,800	17.0	218	1.14	249
1946	11,600	17.3	201	1.25	251
1947	10,900	14.9	162	1.56	253
1948	11,600	19.9	231	1.80	416
1949	11,800	18.3	216	1.83	395
1950	14,100	21.0	296	1.78	527
1951	12,200	24.5	299	1.92	574
1952	12,200	22.2	271	1.81	491
1953	12,900	24.3	313	1.72	538
1954	13,800	20.9	288	1.68	484
1955	14,000	20.2	283	1.64	464
1956	15,100	24.2	365	1.66	606
1957	15,900	26.0	413	1.58	653
1958	14,000	23.2	325	1.61	523
1959	14,200	25.7	365	1.58	577
1960	12,200	25.1	306	1.61	493
1961	10,600	23.6	250	1.69	422
1962	12,100	26.7	323	1.68	543
1963	12,200	26.0	317	1.70	539
1964	19,500	26.0	507	1.70	862
1965	26,500	24.4	647	1.67	1,080
1966	29,000	26.5	768	1.73	1,329
1967	29,100	25.9	754	—	—

**Tableau 2. Production d'avoine au Québec, 1942 à 1967**

<i>Année de récolte</i>	<i>Superficie</i>	<i>Rendement à l'acre</i>	<i>Production totale</i>	<i>Prix moyen à la ferme</i>	<i>Valeur totale</i>
	<i>acres</i>	<i>boisseaux</i>	<i>boisseaux '000</i>	<i>\$</i>	<i>\$ '000</i>
1942	1,570,000	30.0	47,100	0.52	24,492
1943	1,570,000	22.5	35,325	0.65	22,961
1944	1,570,000	26.4	41,448	0.64	26,527
1945	1,538,000	22.9	35,220	0.66	23,245
1946	1,364,000	23.7	32,327	0.69	22,306
1947	1,301,000	19.1	24,849	0.92	22,861
1948	1,285,000	29.3	37,651	0.90	33,886
1949	1,396,000	24.9	34,760	0.90	31,284
1950	1,427,000	33.0	47,091	0.99	46,620
1951	1,396,000	38.5	53,746	0.99	53,209
1952	1,363,000	30.8	41,980	0.93	39,041
1953	1,380,000	34.7	47,886	0.85	40,703
1954	1,366,000	25.4	34,696	0.89	30,879
1955	1,284,000	28.0	35,952	0.87	31,278
1956	1,258,000	36.8	46,294	0.88	40,739
1957	1,249,000	40.0	49,960	0.82	40,967
1958	1,289,000	35.0	45,115	0.85	38,348
1959	1,277,000	35.7	45,589	0.85	38,751
1960	1,299,000	43.7	56,766	0.86	48,819
1961	1,299,000	38.8	50,401	0.91	45,865
1962	1,244,000	43.5	54,114	0.87	47,079
1963	1,146,000	38.3	43,892	0.86	37,747
1964	1,121,000	40.2	45,064	0.87	39,206
1965	1,083,000	36.0	38,988	0.89	34,699
1966	1,002,000	43.1	43,186	0.89	38,436
1967	1,018,000	40.3	41,025	—	—

**Tableau 3. Production d'orge au Québec, 1942 à 1967**

<i>Année de récolte</i>	<i>Superficie</i>	<i>Rendement à l'acre</i>	<i>Production totale</i>	<i>Prix moyen à la ferme</i>	<i>Valeur totale</i>
	acres	boisseaux	boisseaux '000	\$	\$ '000
1942	110,000	27.5	3,025	0.73	2,208
1943	123,000	20.4	2,509	0.80	2,007
1944	106,000	23.7	2,512	0.83	2,085
1945	96,800	21.5	2,081	0.87	1,810
1946	88,500	22.0	1,947	0.90	1,752
1947	103,000	18.4	1,895	1.21	2,293
1948	73,200	27.0	1,976	1.20	2,371
1949	60,200	24.0	1,445	1.25	1,806
1950	66,100	30.0	1,983	1.33	2,637
1951	61,600	33.6	2,070	1.32	2,732
1952	60,800	28.7	1,745	1.34	2,338
1953	56,500	31.4	1,774	1.15	2,040
1954	53,100	21.1	1,120	1.15	1,288
1955	39,300	24.6	967	1.14	1,102
1956	31,600	30.4	961	1.13	1,086
1957	27,300	36.0	983	1.08	1,062
1958	26,800	31.6	847	1.12	949
1959	26,000	31.6	822	1.13	929
1960	25,500	37.6	959	1.14	1,093
1961	21,200	35.0	742	1.18	876
1962	19,600	37.8	741	1.16	860
1963	14,900	33.4	498	1.17	583
1964	15,000	37.2	558	1.17	653
1965	16,700	36.0	601	1.21	727
1966	15,500	37.0	574	1.22	700
1967	17,000	37.8	643	—	—

**Tableau 4. Production de seigle au Québec, 1942 à 1967**

Année de récolte	Superficie	Rendement à l'acre	Production totale	Prix moyen à la ferme	Valeur totale
	acres	boisseaux	boisseaux '000	\$	\$ '000
1942	4,000	17.7	71	0.84	60
1943	4,400	14.9	66	0.87	57
1944	3,600	16.2	58	0.97	56
1945	3,200	16.6	53	0.96	51
1946	2,800	16.4	46	1.07	49
1947	3,000	14.4	43	1.32	57
1948	4,600	16.7	77	1.43	110
1949	4,800	16.0	77	1.52	117
1950	4,600	19.0	87	1.64	143
1951	5,000	23.0	115	1.65	190
1952	5,000	23.1	116	1.49	173
1953	5,500	22.8	125	1.23	154
1954	7,000	17.4	122	1.12	137
1955	8,200	16.8	138	1.09	150
1956	8,200	22.1	181	1.23	223
1957	6,900	25.0	172	1.20	206
1958	6,500	22.8	148	1.19	176
1959	4,300	22.0	95	1.16	110
1960	4,300	23.5	101	1.14	115
1961	4,000	21.4	86	1.15	99
1962	3,900	22.8	89	1.13	101
1963	3,600	22.7	82	1.15	94
1964	3,000	22.8	68	1.05	71
1965	4,100	23.0	94	1.10	103
1966	4,900	23.5	115	1.12	129
1967	4,900	23.4	115	—	—

**Tableau 5. Production de grains mélangés au Québec 1942 à 1967**

Année de récolte	Superficie	Rendement à l'acre	Production totale	Prix moyen à la ferme	Valeur totale
	acres	boisseaux	boisseaux '000	\$	\$ '000
1942	231,000	33.0	7,623	0.67	5,107
1943	246,000	24.1	5,929	0.82	4,862
1944	207,000	27.5	5,693	0.75	4,270
1945	190,000	26.5	5,035	0.78	3,927
1946	178,000	26.6	4,735	0.83	3,930
1947	186,000	20.2	3,757	0.98	3,682
1948	195,000	30.8	6,006	1.13	6,787
1949	195,000	26.0	5,070	1.17	5,932
1950	212,000	35.0	7,420	1.33	9,869
1951	212,000	40.2	8,522	1.30	11,079
1952	220,000	33.9	7,458	1.20	8,950
1953	210,000	36.4	7,644	1.10	8,408
1954	230,000	27.7	6,371	1.12	7,136
1955	223,000	30.2	6,735	1.12	7,543
1956	194,000	37.4	7,256	1.12	8,127
1957	175,000	41.0	7,175	1.02	7,318
1958	154,000	35.8	5,513	1.08	5,954
1959	132,000	35.8	4,726	1.06	5,010
1960	105,000	42.8	4,494	1.07	4,809
1961	109,000	39.6	4,316	1.10	4,748
1962	97,900	43.8	4,288	1.09	4,674
1963	92,800	39.0	3,619	1.12	4,053
1964	97,600	41.0	4,002	1.10	4,402
1965	99,700	34.2	3,410	1.15	3,922
1966	102,000	43.4	4,427	1.19	5,268
1967	110,000	40.2	4,422	—	—

**Tableau 6. Production de maïs à grain au Québec, 1966 et 1967**

Année de récolte	Superficie	Rendement à l'acre	Production totale	Prix moyen à la ferme	Valeur totale
	acres	boisseaux	boisseaux '000	\$	\$ '000
1966	17,700	65.1	1,152	1.50	—
1967	20,000	77.9	1,558	—	—

## CHAPITRE II

### Consommation de grains de provende au Québec

La production de grains de provende au Québec est loin de répondre aux besoins. Aussi, faut-il en faire venir de l'extérieur, c'est-à-dire principalement de l'Ouest canadien et un peu de l'Ontario.

Les tableaux 7, 8 et 9 indiquent pour le blé, l'avoine et l'orge les quantités importées, la production québécoise et la consommation au Québec. La dernière colonne indique le pourcentage que la production québécoise représente dans la consommation.

Pour le blé, la production du Québec représente, depuis 1949 jusqu'à 1964, de 5 à 8 pour cent de la consommation. En 1965, elle a atteint 10.5 pour cent, puis est redescendue à 8.3 pour cent, en 1967.

Pour l'avoine, la production du Québec représente entre les deux tiers et les trois quarts de la consommation.

Pour l'orge, la production du Québec ne représente plus que 3.1 pour cent de la consommation. Ce pourcentage a subi une baisse continue depuis 1950, alors qu'il était de 19.7 pour cent.

Ainsi que nous l'avons dit, les grains de provende sont utilisés principalement dans la fabrication de moulées pour l'alimentation des animaux de ferme. L'agriculteur peut vendre son grain aux grandes meuneries ou au meunier local, mais le plus souvent il le fait moudre, en utilisant soit la formule de la meunerie, soit la sienne propre. Bon nombre d'agriculteurs et d'éleveurs possèdent une petite installation de meunerie et préparent eux-mêmes leurs moulées.

Si l'agriculteur vend son avoine au meunier, celui-ci lui paie ordinairement un prix inférieur à ce que coûte un produit similaire venant de l'Ouest canadien. Plusieurs raisons justifient à ses yeux cet écart de prix. Même s'il admet que la qualité est sensiblement la même, ce qui n'est pas toujours le cas, il trouve l'avoine récoltée au Québec moins bien présentée, c'est-à-dire insuffisamment criblée et nettoyée. De plus, dans son programme d'approvisionnement, il lui est impossible de connaître à l'avance les quantités que lui offriront les agriculteurs, à moins de faire de l'intégration. Enfin, l'achat d'avoine produite au Québec semble compliquer l'exécution de ses formules de moulées et surtout sa comptabilité interne parce que les grains de provende du Québec ne sont pas éligibles à l'aide fédérale au transport.

**Tableau 7. Consommation de blé de provende au Québec,  
de 1942 à 1967**

<i>Année</i>	<i>Importation</i>	<i>Production Québec</i>	<i>Consommation</i>	<i>Pourcentage Québec</i>
		<i>en boisseaux</i>		<i>%</i>
1942	3,482,733	361,000	3,843,733	9.4
1943	6,106,866	335,000	6,441,866	5.2
1944	8,376,233	312,000	8,688,233	3.6
1945	8,294,166	218,000	8,512,166	2.6
1946	8,505,833	201,000	8,706,833	2.3
1947	7,992,400	162,000	8,154,400	1.9
1948	6,819,300	231,000	7,050,300	3.3
1949	3,260,466	216,000	3,476,466	6.2
1950	3,484,866	296,000	3,780,866	7.8
1951	5,152,866	299,000	5,451,866	5.5
1952	6,184,000	271,000	6,455,000	4.2
1953	5,212,133	313,000	5,525,133	5.7
1954	4,796,900	288,000	5,084,900	5.7
1955	5,183,800	283,000	5,466,800	5.2
1956	6,946,000	365,000	7,311,000	4.9
1957	6,480,866	413,000	6,893,866	5.9
1958	6,647,600	325,000	6,972,600	4.7
1959	7,967,233	365,000	8,332,233	4.4
1960	6,726,766	306,000	7,032,766	4.4
1961	6,093,333	250,000	6,343,333	3.9
1962	4,644,400	323,000	4,967,400	6.5
1963	4,408,066	317,000	4,725,066	6.7
1964	5,999,546	507,000	6,506,546	7.8
1965	5,518,826	647,000	6,165,826	10.5
1966	7,253,520	768,000	8,021,520	9.6
1967	8,319,946	754,000	9,073,946	8.3

**Tableau 8. Consommation d'avoine de provende au Québec, de 1942 à 1967**

Année	Importation	Production Québec	Consommation	Pourcentage Québec
		en boisseaux		%
1942	5,211,529	47,100,000	52,311,529	90.2
1943	7,167,589	35,325,000	42,492,589	83.6
1944	13,976,705	41,448,000	55,424,705	74.4
1945	14,887,117	35,220,000	50,107,117	70.1
1946	17,022,294	32,327,000	49,349,294	65.2
1947	22,757,882	24,849,000	47,606,882	50.2
1948	20,796,294	37,651,000	58,447,294	64.2
1949	16,876,000	34,760,000	51,636,000	67.2
1950	19,305,647	47,091,000	66,396,647	70.6
1951	13,409,589	53,746,000	67,155,589	80.2
1952	15,619,235	41,980,000	57,599,235	72.5
1953	17,735,235	47,886,000	65,621,235	72.6
1954	15,121,117	34,696,000	49,817,117	69.3
1955	16,401,705	35,952,000	52,353,705	68.4
1956	17,501,294	46,294,000	63,795,294	72.4
1957	13,870,882	49,960,000	63,830,882	78.2
1958	13,519,764	45,115,000	58,634,764	76.6
1959	17,164,117	45,589,000	62,753,117	72.4
1960	14,394,294	56,766,000	71,160,294	79.5
1961	11,722,411	50,401,000	62,123,411	81.8
1962	10,885,352	54,114,000	64,999,352	83.2
1963	13,569,764	43,892,000	57,461,764	76.2
1964	16,815,064	45,064,000	61,879,064	72.5
1965	16,224,923	38,988,000	55,212,923	70.3
1966	18,571,776	43,186,000	61,757,776	69.6
1967	19,333,729	41,025,000	60,358,729	67.6

**Tableau 9. Consommation d'orge de provende au Québec,  
de 1942 à 1967**

<i>Année</i>	<i>Importation</i>	<i>Production Québec</i>	<i>Consommation</i>	<i>Pourcentage Québec</i>
		<i>en boisseaux</i>		<i>%</i>
1942	3,862,666	3,025,000	6,887,666	43.6
1943	6,805,958	2,509,000	9,314,958	26.9
1944	14,596,000	2,512,000	17,108,000	14.1
1945	13,348,958	2,081,000	15,429,958	13.7
1946	14,440,375	1,947,900	16,387,375	11.1
1947	17,967,166	1,895,000	19,862,166	9.1
1948	15,956,416	1,976,000	17,932,416	11.3
1949	13,873,750	1,445,000	15,318,750	9.7
1950	10,231,750	1,983,000	12,214,750	16.3
1951	8,786,750	2,070,000	10,856,750	19.7
1952	11,321,125	1,745,000	13,066,125	13.5
1953	8,501,458	1,774,000	10,275,458	17.3
1954	9,608,166	1,120,000	10,728,166	10.4
1955	12,132,250	967,000	13,099,250	7.4
1956	11,662,166	961,000	12,623,166	7.8
1957	10,989,250	983,000	11,972,250	8.3
1958	11,673,833	847,000	12,520,833	6.9
1959	14,824,583	822,000	15,646,583	5.4
1960	13,824,916	959,000	14,783,916	6.7
1961	12,709,125	742,000	13,451,125	5.7
1962	11,570,875	741,000	12,311,875	6.2
1963	11,598,125	498,000	12,096,125	4.1
1964	14,541,145	558,000	15,099,145	3.1
1965	13,725,866	601,000	14,326,866	4.3
1966	14,165,641	574,000	14,739,641	3.1
1967	17,108,470	643,000	17,751,470	3.1

## CHAPITRE III

### Importation des grains de provende de l'Ouest canadien<sup>1</sup>

Trois organismes d'Etat jouent un rôle dans l'importation au Québec des grains de provende de l'Ouest canadien:

1. La Commission canadienne des grains.
2. La Commission canadienne du blé.
3. L'Office canadien des provendes.

#### 1. *La Commission canadienne des grains*

La Commission canadienne des grains a pour attribution principale de veiller à la protection des droits de tous les intéressés au commerce des grains au Canada. C'est elle qui assure l'inspection, le classement et le pesage officiels des grains et l'enregistrement des récépissés d'entrepôt.

Tous les exploitants d'élevateurs de l'Ouest et tous ceux de l'Est du Canada qui manutentionnent le blé de l'Ouest destiné à l'exportation, de même que tous les marchands de grains à commission, acheteurs sur voie ou grainetiers doivent obtenir de la Commission un permis annuel et remettre un cautionnement ou autre garantie en gage d'exécution de toutes les obligations que leur imposent la loi sur les grains ou les règlements établis par la Commission.

La Commission doit voir à ce qu'il n'y ait pas d'exploitation injuste ou discriminatoire d'un éleveur. Par ailleurs, elle n'a aucun droit de réglementation ou de surveillance de la Bourse des grains ni aucun pouvoir ou attribution quant au prix des grains.

La Commission administre les six élevateurs du Gouvernement canadien situés dans les provinces de l'Ouest. Le transport des grains est assujéti à des restrictions, sauf en ce qui concerne les entrées et les sorties des élevateurs autorisés.

Le Laboratoire de recherches sur les céréales, situé à Winnipeg, est le principal centre de recherches sur la chimie des grains canadiens.

#### 2. *La Commission canadienne du blé*

---

1. Le mot importation est employé ici dans un sens très large pour désigner les arrivages venant des autres provinces du Canada.

La Commission est chargée de l'organisation ordonnée des marchés interprovincial et extérieur des céréales produites au Canada.

La Commission a le pouvoir d'acheter, de prendre livraison, d'emmagasiner, de transférer, de vendre, d'expédier des grains ou d'en disposer autrement. Elle ne devait pas, à l'origine, acheter d'autres grains que le blé; mais, maintenant elle peut acheter également de l'avoine et de l'orge. Elle ne doit acheter que les grains produits dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ainsi que dans certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. La Commission contrôle la livraison du grain aux éleveurs et aux wagons de chemin de fer ainsi que le mouvement interprovincial et l'exportation du blé, de l'avoine et de l'orge.

La Commission recourt à des règlements et à des accords pour régulariser le mouvement des grains à chaque stade de la commercialisation, depuis le producteur jusqu'à l'acheteur canadien ou étranger.

Le mouvement des grains depuis la ferme du producteur de l'Ouest canadien jusqu'à la meunerie située dans le Québec comprend diverses étapes que nous allons décrire sommairement.

*La première étape* est le transport des grains de la ferme du producteur de l'Ouest canadien jusqu'à l'entrepôt local.<sup>1</sup>

Le producteur livre son grain à l'éleveur local selon les permis de livraison que lui a délivrés la Commission canadienne du blé. En attendant de pouvoir livrer à l'éleveur local, le producteur doit entreposer une partie de son grain sur sa ferme.

En régularisant les quantités livrées à l'éleveur local, grâce au contingentement, et en répartissant les commandes d'expédition aux éleveurs locaux selon les besoins créés par ses engagements de vente, la Commission du blé régularise la quantité mise sur le marché.

*La deuxième étape* est la manutention à l'éleveur local. A son arrivée, le grain est pesé et examiné; des échantillons sont prélevés pour déterminer la qualité de chaque livraison. Les frais de manutention à l'éleveur local sont à la charge du producteur et sont déduits du premier versement que lui fait la Commission.

*La troisième étape* est le transport des céréales depuis les éleveurs locaux jusqu'aux éleveurs terminaux situés à la tête des Grands Lacs, sur la côte du Pacifique et à Churchill. La Commission détermine les variétés et les classes de grains requises aux diffé-

---

1. Le Gouvernement canadien possède, pour sa part, cinq éleveurs dans les provinces des Prairies, à Moose Jaw, à Saskatoon, à Lethbridge, à Edmonton et à Calgary, et un éleveur à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

rents élévateurs terminaux pour répondre à ses engagements de vente et fait part de ces besoins aux compagnies d'élévateurs et aux sociétés ferroviaires.

Les frais de transport par chemin de fer de l'entrepôt local aux élévateurs terminaux à la tête des Grands Lacs sont à la charge du producteur et sont déduits du premier versement que lui fait la Commission. Il en est de même des frais de criblage.

*La quatrième étape* est la réception, le criblage, la classification, l'emmagasinage et la manutention aux élévateurs terminaux.

Les grains sont entreposés dans de grands silos, selon leur sorte et leur qualité. Les élévateurs remettent à la Commission canadienne du blé des récépissés d'entrepôt qui attestent que le grain a bien été placé en entrepôt, selon les sortes, les quantités et les qualités indiquées. Le grain appartient alors à la Commission canadienne du blé. La Commission établit les prix quotidiens de vente auxquels peuvent acheter les expéditeurs, les exportateurs et autres intéressés.

Dans le cas de l'avoine et de l'orge, l'activité de la Commission est moins intense que dans celui du blé. Ces deux céréales sont vendues telles qu'entreposées dans les élévateurs terminaux de Fort William et de Port Arthur, soit au comptant à des prix fixés quotidiennement par la Commission, soit à terme par l'entremise de la Bourse des grains de Winnipeg.

Les prix pour les classes inférieures de blé sont ordinairement établis en rapport avec les prix des classes supérieures et les écarts varient selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix demandés pour l'avoine et l'orge sont en fonction du marché futur. Les prix de la Commission pour ces grains sont d'ordinaire légèrement plus élevés que les prix cotés à la Bourse des grains de Winnipeg où se rencontrent les offres à l'enchère faites par les courtiers.

*La cinquième étape* est le transport des grains de provende des élévateurs terminaux de Fort William et de Port Arthur jusqu'aux élévateurs des ports du Saint-Laurent.

Les courtiers et agents qui ont acheté des grains de provende, très souvent plusieurs mois à l'avance, pour livraison future, vont chercher les reçus d'entrepôt, prenant ainsi possession du grain qui est entreposé à la tête des Grands Lacs. Le grain est ensuite transporté à destination des ports du Saint-Laurent et déchargé dans les élévateurs qui y sont situés.

*Une sixième étape* est le transport des grains de provende des élévateurs des ports du Saint-Laurent aux meuneries.

Quand la cargaison est déchargée dans les élévateurs, l'acheteur a quatre jours de grâce et ensuite il doit payer des frais d'entreposage.

Le petit meunier achète des courtiers en grains de Montréal, tandis que les grandes meuneries font venir directement des éleveurs de Port Arthur et de Fort William.

Le meunier peut prévoir ses besoins de grains de provende et faire des arrangements avec un courtier pour que les quantités requises lui soient disponibles à la date et aux prix convenus. Autrement, il devra payer le prix quotidien du marché.

### 3. *L'Office canadien des provendes*

L'Office canadien des provendes a été créé par la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme (S.C., 1966, c. 52), sanctionnée le 17 novembre 1966.

Cette loi donne à l'Office le pouvoir de subventionner les frais d'entreposage et de transport des céréales de provende, au profit des éleveurs de bestiaux de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant en céréales de provende, et d'organiser directement la vente de ces céréales.

L'Office a pour objet d'assurer:

- a) la disponibilité de provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;
- b) la disponibilité, en vue de l'emmagasinage de provendes dans l'Est du Canada, d'un espace suffisant pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;
- c) une stabilité raisonnable du prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique;
- d) une péréquation équitable des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique.

L'Office canadien des provendes a soumis son premier rapport, le 31 mars 1968, pour l'année de récolte se terminant le 31 juillet 1967. L'Office s'est principalement attaché jusqu'ici à former ses cadres et à compléter sa documentation, tout en administrant les lois relatives au transport et à l'entreposage des grains de provende.

## CHAPITRE IV

### Aide fédérale relative aux céréales de provende

Le gouvernement fédéral a mis en vigueur, en octobre 1941, un programme d'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest canadien servant à l'alimentation du bétail dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique.

Le programme a été modifié à différentes reprises, particulièrement en ces dernières années, par l'introduction d'un programme d'aide à l'entreposage durant l'hiver dans l'Est du Canada, par l'extension de l'aide au transport des céréales et provendes par camion dans l'Est du Canada, par l'adoption d'un régime de paiements par zone. Les décrets de 1965 et 1966 étendent l'aide à l'entreposage sur les vaisseaux en hivernement dans les ports de l'Est et étendent l'entreposage d'hiver aux installations accessoires aux entrepôts autorisés.

Le tableau 10 indique les sommes dépensées en paiement des frais d'entreposage des céréales de provende de l'Ouest dans les éleveurs et les vaisseaux dans l'Est du Canada.

**Tableau 10. Aide fédérale à l'entreposage des céréales de provende de l'Ouest dans l'Est du Canada**

<i>Année</i> <i>(31 mars)</i>	<i>Dépense</i> \$
1963-64	569,250
1964-65	1,033,201
1965-66	1,173,259
1966-67	570,715

L'aide fédérale à l'entreposage des grains de provende durant la période de fermeture de la navigation sur la Voie Maritime du Saint-Laurent avait un double objectif:

- a) encourager l'entreposage dans les ports de l'Est du Canada;
- b) stabiliser les prix en assumant le coût de l'entreposage durant l'hiver.

Ces objectifs n'ayant pas été atteints, le Gouvernement a aboli la mesure d'aide à l'entreposage des grains de provende dans les ports de l'Est du Canada.

Quant à l'aide au transport, elle est maintenant administrée par l'Office canadien des provendes.

Le tableau 11 montre les sommes déboursées par le Gouvernement fédéral à titre d'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest à destination du Québec, de l'Ontario et de l'ensemble des provinces du Canada. Pour aider au transport des céréales de provende à destination du Québec, le Gouvernement du Canada a dépensé \$9,745,000 durant l'année close le 31 mars 1967 et \$190,800,000 durant les 25 années fiscales closes le 31 mars, de 1942 à 1967.

Ces sommes sont certes importantes sinon considérables. L'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest a pu contribuer à maintenir à un niveau moins élevé le coût de fabrication des moulées et sans doute aussi le coût de production de l'agriculteur ou de l'éleveur. Par contre, elle a sans doute eu pour effet indirect de décourager l'agriculteur ou l'éleveur québécois de produire lui-même ses grains de provende. Aussi, bon nombre de cultivateurs et d'éleveurs ont déclaré à la Commission qu'ils étaient convaincus que le but réel de l'aide au transport des grains de provende était de favoriser les cultivateurs de l'Ouest en leur fournissant un débouché privilégié.

D'aucuns recommandent même que l'aide au transport des grains de provende de l'Ouest soit supprimée et que le cultivateur du Québec soit encouragé à produire lui-même ses grains de provende sur sa ferme et ainsi se procurer un revenu additionnel non négligeable.

Le tableau 12 indique quelles sont les céréales de provende qui sont expédiées de l'Ouest canadien à destination de la province de Québec. L'orge vient en premier lieu, puis c'est l'avoine et le blé, sans compter les issues de minoteries.

La Commission est d'avis que l'agriculteur du Québec aurait avantage à produire des grains de provende sur sa ferme. Il est certainement de grandes étendues de terres arables au Québec qui pourraient être consacrées avantagement à la culture du blé, de l'orge et du maïs à grain. Certaines conditions s'imposent, cependant. Il faut parachever la classification des sols agricoles. Il faut accélérer le drainage souterrain. Il faut compléter et étendre la politique de crédit agricole.

**Tableau 11. Aide fédérale au transport des grains de provenance à destination des agriculteurs du Québec, de l'Ontario et de l'ensemble du Canada — 1942-1967**

Année fiscale au 31 mars	Québec		Ontario		Canada	
	Quantité '000 tonnes	Dépense '000 \$	Quantité '000 tonnes	Dépense '000 \$	Quantité '000 tonnes	Dépense '000 \$
1967	1,265	9,747	188	4,175	2,579	20,411
1966	1,174	9,310	806	4,129	2,526	20,028
1965	1,059	8,473	754	3,870	2,307	18,349
1964	1,082	8,443	838	4,257	2,400	18,403
1963	886	7,026	540	2,758	1,819	14,530
1962	953	7,623	791	4,007	2,246	17,537
1961	978	7,789	1,046	5,243	2,536	19,141
1960	1,165	9,885	1,000	4,988	2,706	21,778
1959	1,177	10,151	1,104	5,522	2,751	21,968
1958	953	7,596	1,018	5,090	2,405	17,777
1957	1,033	7,317	1,130	5,123	2,621	17,163
1956	1,049	7,379	878	3,955	2,419	16,332
1955	1,032	8,377	824	4,535	2,342	18,699
1954	853	7,318	824	4,617	2,144	17,541
1953	1,000	8,069	896	5,151	2,401	18,590
1952	958	7,616	801	4,587	2,260	17,091
1951	906	6,814	767	4,401	2,142	15,562
1950	987	6,937	995	5,480	2,473	16,681
1949	1,053	6,744	1,127	6,156	2,754	17,555
1948	1,389	7,390	1,676	7,544	3,782	20,093
1947	1,327	7,072	1,447	6,514	3,516	18,944
1946	1,170	6,247	1,423	6,404	3,231	17,261
1945	1,116	5,962	1,249	5,621	2,970	15,955
1944	1,103	5,892	1,643	7,393	3,354	17,716
1943	749	4,000	709	3,193	1,875	10,242
1942	304	1,623	401	1,808	850	4,484
Total	26,721	190,800	25,745	126,521	65,409	449,831

**Tableau 12. Quantités des divers grains de provenance ayant fait l'objet d'une aide fédérale au transport à destination du Québec, en tonnes, par année fiscale, au 31 mars**

<i>Provenance</i>	<i>1967</i>	<i>1957</i>	<i>1947</i>	<i>1942</i>
Blé	254,301	214,019	220,408	51,531
Avoine	312,518	263,369	321,310	59,275
Orge	389,310	258,538	422,856	58,382
Seigle	13,099	791	—	169
Criblures	33,622	33,337	25,503	14,012
Issues de minoteries	261,904	262,709	336,847	120,663
Total	1,264,754	1,032,763	1,326,924	304,032

1. Pour convertir les tonnes en boisseaux, diviser le nombre de tonnes par .03 pour le blé, par .017 pour l'avoine, par .024 pour l'orge et par .028 pour le seigle et le maïs.
2. Le poids du boisseau des principales céréales de provenance est comme suit:

<i>céréale</i>	<i>poids, en livres</i>
blé	60
avoine	34
orge	48
seigle	56
maïs	56

## CHAPITRE V

### Constatations et recommandations

#### A. RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

1. Sauf pour l'avoine, les agriculteurs du Québec ne produisent qu'une faible proportion des grains de provende utilisés dans l'alimentation des animaux de ferme au Québec.

2. La production de grains de provende au Québec pourrait être considérablement accrue non seulement en augmentant les superficies ensemencées, mais aussi en élevant les rendements par le drainage souterrain, par une plus grande utilisation des engrais chimiques et par un choix de meilleures semences.

3. Peu de meuneries sont vraiment intéressées à acheter les grains de provende produits au Québec et généralement elles en offrent un prix inférieur à ce qu'il leur en coûte pour faire venir des céréales de provende de l'Ouest canadien.

4. Le plus souvent, les céréales de provende produites au Québec ne sont pas recriblées après le battage et peu de producteurs les soumettent à la classification officielle.

5. Il existe aux Etats-Unis et en Europe des variétés de blé à fort rendement, pour l'alimentation des animaux de ferme, mais leur importation et leur culture sont interdites au Canada; seule est permise la culture du blé reconnu par le ministère fédéral de l'Agriculture comme apte à la panification.

6. L'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest canadien bénéficie principalement aux producteurs de grains de provende de l'Ouest canadien, en leur assurant un débouché privilégié dans les autres provinces du Canada.

7. La culture du maïs à grain au Québec est en voie de reprendre sa place dans l'alimentation des animaux de ferme. Cependant, pour augmenter les superficies et les rendements, il faudra entre autres choses procéder rapidement au drainage souterrain des terres et élargir les facilités de crédit agricole.

La Commission a fait sur ces deux sujets des recommandations précises dans ses rapports prioritaires sur l'Assainissement des sols et sur le Crédit agricole.

8. Durant les mois de fermeture de la navigation intérieure, les prix des grains de provende, et partant des moulées, montent généralement au niveau presque des coûts de remplacement, c'est-à-dire de la différence entre le coût du transport par rail et par eau.

Dans ces conditions, l'avantage de la subvention au transport des provendes de l'Ouest vers l'Est du Canada échappe au moins partiellement à l'éleveur du Québec, c'est-à-dire dans la mesure où le fabricant de moulée établit le prix de revient de ces provendes sur la base de leur coût de remplacement par rail.

9. En accordant la préférence aux exportations de blé vers les pays étrangers, la Commission canadienne du blé n'a pas toujours su réserver suffisamment d'espace sur les bateaux et dans les élévateurs des ports du Saint-Laurent pour assurer une quantité suffisante de grains de provende durant la période de fermeture de la navigation intérieure.

L'une des principales fonctions du nouvel Office canadien des provendes est de veiller à ce qu'une telle situation ne se présente plus.

10. La comptabilité de la plupart des meuneries est à ce point incomplète qu'il est difficile d'établir des coûts de fabrication sûrs et précis.

## B. RECOMMANDATIONS

1. La Commission recommande que l'aide au transport des grains de provende de l'Ouest canadien soit abolie d'ici cinq ans et que l'équivalent en argent soit remis au Gouvernement du Québec pour être employé à des fins agricoles.

2. La Commission recommande que tout soit mis en oeuvre pour augmenter la production de grains de provende dans le Québec.

3. La Commission recommande que l'on utilise les renseignements déjà disponibles sur les conditions pédologiques et climatologiques pour établir sans tarder le programme d'expansion des cultures céréalières au Québec.

4. La Commission recommande que soit mis en application sans tarder le programme de drainage proposé dans son rapport prioritaire sur l'Assainissement des sols.

5. La Commission recommande que le programme de recherches en culture des grains de provende soit intensifié dans la province de Québec.

6. La Commission recommande la formation, au sein du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, d'une forte équipe de spécialistes en culture des grains pour en promouvoir l'expansion.

7. La Commission recommande que, dans la réorganisation du Service de vulgarisation agricole, une assistance technique adéquate concernant non seulement la production mais aussi l'utilisation des grains de provende, soit assurée aux cultivateurs du Québec.

8. La Commission recommande que l'on permette dans l'Est du Canada la culture des variétés de blé à haut rendement qui sont considérées comme peu aptes à la panification mais qui sont par ailleurs excellentes pour l'alimentation des animaux de ferme.

9. La Commission recommande que le Gouvernement encourage l'établissement de facilités de séchage et d'entreposage des grains de provende sur la ferme, de façon à en promouvoir l'utilisation sur le lieu même de production.

10. La Commission recommande que l'Office canadien des provendes, en plus de retenir tout l'espace nécessaire sur les bateaux et dans les élévateurs, n'hésite pas à se porter acquéreur, pour revente, des quantités nécessaires à la stabilisation des prix.



## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau</i>		<i>Pages</i>
1	Production de blé au Québec, de 1942 à 1967 .....	12
2	Production d'avoine au Québec, 1942 à 1967 .....	13
3	Production d'orge au Québec, 1942 à 1967 .....	14
4	Production de seigle au Québec, 1942 à 1967 .....	15
5	Production de grains mélangés au Québec, 1942 à 1967 .....	16
6	Production de maïs à grain au Québec, 1966 et 1967	16
7	Consommation de blé de provende au Québec, de 1942 à 1967 .....	18
8	Consommation d'avoine de provende au Québec, de 1942 à 1967 .....	19
9	Consommation d'orge de provende au Québec, de 1942 à 1967 .....	20
10	Aide fédérale à l'entreposage des céréales de pro- vende de l'Ouest dans l'Est du Canada .....	25
11	Aide fédérale au transport des grains de provende à destination des agriculteurs du Québec, de l'On- tario et de l'ensemble du Canada — 1942-1967 .....	27
12	Quantités des divers grains de provende ayant fait l'objet d'une aide fédérale au transport à desti- nation du Québec, en tonnes, par année fiscale, au 31 mars .....	28

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	7
--------------------	---

### CHAPITRE I

#### PRODUCTION DE GRAINS DE PROVENDE AU QUÉBEC

1. Définitions .....	9
2. Production québécoise .....	10

### CHAPITRE II

#### CONSOMMATION DE GRAINS DE PROVENDE AU QUÉBEC

Blé .....	17
Avoine .....	17
Orge .....	17

### CHAPITRE III

#### IMPORTATION DE GRAINS DE PROVENDE DE L'OUEST CANADIEN

1. La Commission canadienne des grains .....	21
2. La Commission canadienne du blé .....	21
3. L'Office canadien des provendes .....	24

### CHAPITRE IV

#### AIDE FÉDÉRALE RELATIVE AUX CÉRÉALES DE PROVENDE

Aide fédérale — dépenses .....	25
Quantité des divers grains de provende .....	26

### CHAPITRE V

#### CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Résumé des constatations .....	29
B. Recommandations .....	30